Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213503386-20251208-D056_2025-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, M. Gérard Pairel, Mme Bernadette Reucheron, M. Denis Planchais, Mmes Anne-Françoise Marion, Wennaële Marion, M. Jean-Jacques Pirot, Mme Céline Le Dortz, M. Emmanuel Heinry, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, Nathalie Lebreton, MM. Dominique Perette, Julien Bétin.

Etaient absents : M. Gaëtan Huline

Date de convocation : 02 décembre 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

056-2025 | PERSONNEL COMMUNAL – CHEQUES CADEAUX « CLUB'CO »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que pour Noël des chèques cadeaux « Club'Co » sont octroyés aux agents. Ils peuvent être consommés près de chez nous dans plus de 230 commerces du pays de Vitré de de la Roche aux Fées.

Ils sont :

- Flexibles : Utilisables dans un large éventail de commerces partenaires
- Engagés : Un geste concret pour soutenir le commerce local
- Valorisants : Un cadeau qui fait plaisir tout en étant porteur de sens.
- Pratiques : Un bon moyen de récompenser les salariés en fin d'année. Ils pourront acheter librement selon leurs besoins et leurs envies.
- Validité : du 1er décembre 2025 au 31 décembre 2026

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler cette initiative pour Noël 2025.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi de chèques cadeaux du club commerce du Pays de Vitré d'un montant de 800.00 euros pour l'ensemble des agents communaux pour Noël 2025.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,
A Torcé, le 08 décembre 2025

Le maire,



Yannick Fouet